



Louis-Pascal LEBARGY
Maire

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250925-2025DM0925036-AU

S²LO

DECISION DU MAIRE N°36 /2025

Objet : Marché passé en procédure adaptée

Travaux de réhabilitation d'un ancien local commercial en un pôle multi-activité – mission OPC
2025M25.01

Le Maire de BAUVIN,

Vu l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 31 octobre 2020 et du 16 novembre 2022, portant délégation à Monsieur le Maire de Bauvin pendant la durée de son mandat, visant toutes opérations liées à la passation des marchés et des contrats,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique,

Considérant les résultats de la mise en concurrence pour le marché public repris en objet,

DECIDE

Article 1 : L'attribution du marché « Travaux de réhabilitation d'un ancien local commercial en un pôle multi-activité – mission OPC – » à PRAGMATIC (SAS ELISORA) – 875 Rue Neuve – 59 270 STRAZEELE

Article 2 : Le marché est conclu pour un montant de 20 286 € HT, soit 24 343.20 € TTC conformément à l'annexe financière.

Article 3 : La durée prévisionnelle pour l'exécution des travaux est d'environ 15 mois, et prendra fin au plus tard à la levée de toutes les réserves formulées à la réception, la fin de la période de parfait achèvement

Article 4 : Cette décision est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Bauvin, le 25 septembre 2025
Le Maire,
Louis Pascal LEBARGY

